BIOGRAPHIE

DE

L'HONORABLE GEORGE COUTURE

Représentant au Conseil Législatif la division de Lauzon

LÉVIS
MERCIER & CIE., LIBRAIRES-IMPRIMEURS
1884

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE GEORGE COUTURE

1. GUILLAUME COUTURE

Né en 1617, fils de Guillaume et de Madeleine Malet, de Saint-Godard, de Rouen, mort en 1702, à l'âge de 85 ans, marié à Québec, à ANNE EYMARD, le 16 novembre 1649.

JEAN-BAPTISTE, né 1650, marié à Anne Marette de l'Ange-Gardien.—S'est établi dans l'île d'Orléans	ANNE, née 1652, mariée à Jean Côté.	LOUIS, né 1654.	MARGUERITE, née 1656, mariée à Jean Marsolet, le fils du fameux interprète montagnais et algonquin.	MARIE, née en 1658, mariée en 1ère noce à François Vezier. — En seconde noce à Claude Bourget.—Elle est l'ancêtre de Mgr Bourget.	CHARLES, né en 1660, dit "Lafrenaye", marié à Marie Huard. — Allié aux Roy et aux Labrecque de Beaumont. —Il fut enterré à Beaumont.	GUILLAUME, né 1662, marié à Madeleine Côté —Allié aux Turgeon de Beaumont — dont descend Mgr Turgeon.	LOUISE, née 1665, mariée à Chs.-Tbs. Couillard, seigneur de Beaumont et des Islets.—Souche des Couillard de Beaumont. —Alliée à la famille Morel de la Durantaye.	EUSTACHE, né 1667, dit "Bellerive," en 1ère noce, marié à Marguerite Bégin. — En 2de noce à Françoise Huard. —Allié par ses enfants aux Guay, Bourassa, Fournier, Vallières.	JOSEPH ODGER, né 1670, dit "de la Cressonnière", marié à Jeanne Huard, fille du procureur fiscal de la seigneurie de Lanzon, ancêtre de l'honorable George Couture.

2. JOSEPH-ODGER COUTURE de la CRESSONNIÈRE

Capitaine de milice, marié le 13 juin 1695, à JEANNE-MARIE HUARD.

MARIE-JEANNE (1696) mariée à Simon Massy.	JOSEPH (1697).	JEAN-BAPTISTE (1700) marié à Ste-Foye à Marguerite Sédilot.	LOUIS (1702).	FRANÇOIS-XAVIER (1708) marié à Québec à Marie-Madeleine Dussault.	VÉRONIQUE (1700) marié à Charles Levasseur.	MARIE-JEANNE (1712)	CHARLES..... marié à Marie Poliquain.	MARIE-GENEVIÈVE (1719). mariée à Ignace Lefebvre.	AUGUSTIN..... en 1ère noce marié à Elizabeth Carrier en 2de noce à Marie Bourassa.	LOUISE..... mariée à Pierre Bourassa.	CATHERINE ..... mariée à Frs Bourassa.

3. AUGUSTIN COUTURE

Marié, le 8 novembre 1728, à ELIZABETH CARRIER.

4. IGNACE COUTURE

Né le 1er mars 1737, marié à VÉRONIQUE CARRIER.

5. IGNACE COUTURE

Né le 22 août 1764, décédé le 13 novembre 1821, se marie en 1788, le 22 janvier, devant M. Berthiaume, curé, à GENEVIÈVE SAMSON, fille de Jean Samson et de Geneviève Carrier (Ils obtiennent dispense du 3ème degré de consanguinité).

IGNACE (né le 7 mars 1794).	FRANÇOIS (né 3 juillet 1798).	JOSEPH (né 13 février 1805) décédé à l'âge de 12 jours.	JEAN-BAPTISTE, né 9 avril 1806.	MADELEINE (née 25 janvier 1796).	AUGUSTIN (né 15 juillet 1803).	AMBROISE et CATHERINE (jumeaux) nés 4 août 1801.

6. IGNACE COUTURE (menuisier),

Né le 7 mars 1794, marié le 23 novembre 1819, à ANASTASIE LEFEBVRE dit BOULANGER, fille de Louis Lefebvre dit Boulanger et de Marie-Angélique Bégin. Décédé le 8 octobre 1844.

IGNACE, né le 14 novembre 1820, mort le 24 nov. 1825, à la suite de la morsure d'un ebien.	HUBERT, né le 18 mai 1822, mort en bas âge.	GEORGE, né le 4 juin 1824, marié en 1846 à Marie Roy, en 1854, à Geneviève Gély, veuve Pierre St Hilaire.	IGNACE, né le 29 mai 1826, marié à Lucie Brochu, mort en 1862. C'est le père de M. Ignace Couture, négociant à Lévis.	LUCE, née le 4 juin 1829, morte célibataire.	MARIE-ANASTASIE, née le 6 janvier 1830, mariée en première noce à M. François Bisson. C'est l'épouse de M. Honoré Perreault, cultivateur à Lévis.	ETIENNE-HONORÉ, né le 5 mars 1832, tué accidentellement à la chasse.	CÉLESTE, née le 25 déc. 1834, morte le 7 nov. 1836.	MARIE-DOMILTIDE, née le 3 mars 1836, morte en bas âge.	HUBERT, né le 22 déc. 1837, mort en bas âge.	MARIE-LOUISE, née le 23 avril 1840, morte en bas âge.	EMÉRANCE. Elle épouse M. André Brochu. Morte quelques années après son mariage. C'est la mère de M. André Broebu, négociant à Lévis.	LOUIS-EDOUARD, né le 22 août 1833, se marie le 14 mai 1864, à Luce-Camille Dalaire, fille de Etienne Dalaire, riche propriétaire à Lévis.

L'HONORABLE GEORGE COUTURE

On s'est déjà demandé d'où venait l'espèce d'apathie que les Canadiens-français paraissent quelquefois montrer pour les entreprises de commerce ou les exploitations de l'industrie. Faut-il en attribuer la cause à notre descendance de cette race latine que l'on dit plus tournée aux spéculations des choses de l'esprit qu'au terre à terre d'un mercantilisme entreprenant et fiévreux ?

A voir les races sémitique et anglo-saxonne commander au trafic dans les quatre coins du monde, on pourrait croire, en effet, qu'il y a des peuples destinés à être commerçants comme d'autres sont nés pour être martyrs. Pourtant, le commerce n'a pas de patrie. Dans sa marche capricieuse, il aborde à toutes les rives, et chaque nation peut lui dresser des autels. Aujourd'hui, s'il semble courtiser un pays de préférence, il le délaissera, demain, pour un autre. Les races n'ont rien à y voir. La petite république de Gênes et le Portugal couvraient autrefois les mers de leurs vaisseaux. Ces flottes sont disparues, sombrées, comme l'invincible *Armada* des Espagnes.

Des peuples nouveaux sont arrivés. Avec le temps, les circonstances, l'influence des milieux,

ils sont devenus pleins d'activité, experts entre les habiles.

Chez les nations, comme chez les individus, tous les talents nécessaires sont en germe. La moindre des circonstances peut parfois en empêcher l'éclosion. C'est le grain de sable magnétique qui trouble l'aiguille aimantée et la fait dévier.

Le Canadien-français est aussi apte que l'Anglais à recevoir l'empreinte et le souffle du commerce. Peuple nouveau dans une terre nouvelle, il a eu à subir de brusques changements et des misères auxquels il n'était pas préparé. Si, pendant près d'un siècle, il a paru s'effacer du monde des grandes affaires de commerce, il ne faut pas en chercher la cause dans les vices du sang ni dans les défauts d'éducation. L'histoire nous rend compte de son étrange torpeur, comme elle nous explique les vicissitudes soudaines de nations qui furent grandes un jour.

***

Louis XV, en livrant la colonie du Canada à l'Angleterre, abandonnait les nationaux français, sans ressources, sans appui, à moitié ruinés par sept années de luttes incessantes.

Dans les grandes invasions normandes, celtes ou gothes, la famille suivait les guerriers, et, sur les champs de bataille de l'ennemi, s'élevaient les nouveaux foyers. L'Anglais, lorsqu'il part pour la conquête, ne cherche pas une nouvelle patrie, il veut de nouveaux marchés et de nouveaux consommateurs.

L'arrière-train de ses armées est composé de négociants et de brocanteurs, et sitôt la victoire remportée, le traité conclu, les comptoirs s'élèvent. Dans les fourgons et les bagages des troupes de Wolfe et d'Amherst, les négociants de la Nouvelle-Angleterre avaient placé leurs marchandises. Pendant le siège de Québec, on faisait déjà du commerce dans le camp ennemi [1].

Comment les négociants et les armateurs français pouvaient-ils résister au courant, établir une concurrence payante ? L'administration de la colonie avait toujours refusé les avances de colonies de Boston ou de Manhatte. Les seuls marchés avec lesquels les négociants canadiens avaient l'habitude d'échanger les produits, les îles d'Amérique et la France, leur étaient fermés. L'Angleterre voyait d'un mauvais œil toutes relations avec l'ancienne mère-patrie. Où trouver maintenant à s'approvisionner ? Où chercher des capitaux pour tenter de nouvelles entreprises ? C'était tout un monde de nouvelles relations à créer, des mœurs et des coutumes, une langue étrangère à étudier. Les Anglais, arrivant tout armés, devaient infailliblement avoir le contrôle. La lutte devenait impossible. Il fallut partir. Les gens du haut commerce, ceux qui avaient encore des capitaux, prirent le chemin des îles ou s'en retournèrent en France. Il ne resta plus que les petits négociants et les gens de métier, qui furent obligés de subir l'influence des nouveaux arrivés, forcés d'accepter leurs conditions.

[1] Voir *Journal de Knox.*

Pour comble de malheur, les riches, désireux de réaliser leur pécule avant de partir, vendirent leurs immenses domaines aux vainqueurs. Ceux-ci se trouvèrent à la tête d'exploitations tout formées et montèrent du coup au haut du pavé.

Les quelques familles nobles, qui étaient restés dans le pays, s'empressèrent d'ajouter un nouveau joug à celui que la conquête nous avait déjà imposé. Les enfants de ces bonnes familles se marièrent aux officiers, et les plus belles seigneuries de la colonie tombèrent aux mains des Anglais.

Le Canadien qui avait quelque aisance se livra à la culture des terres Les habitants des villes durent se contenter du petit négoce et de l'industrie des métiers.

Ce rôle secondaire, cet effacement forcé, suivant toutes les prévisions humaines, devaient se terminer par la ruine complète de la nationalité. La jeunesse ambitieuse, plutôt que de végéter, devait se livrer au conquérant, adopter ses coutumes et ses usages. Guidée par les prêtres, elle prit le chemin des séminaires, et c'est ce qui nous sauva.

Les fils des familles aisées, se voyant les portes du commerce et de l'industrie fermées, se livrèrent aux hautes études. Et plus tard, quand les maîtres du pays voulurent discuter nos droits, ils trouvèrent à qui parler. Les Anglais, qui avaient vécu de négoce et de trafic, furent tout étonnés de rencontrer chez leurs adversaires, *porteurs d'eau et scieurs de bois*, de

véritables tribuns connaissant mieux qu'eux les rouages du parlementarisme et le système de la vraie liberté.

Au temps où notre position sociale n'était pas encore fermement assise, quant il fallait discuter notre droit de vivre et d'exister comme nation, les prêtres eurent raison de diriger le courant de la jeunesse vers les études classiques.

C'est ce qui nous a sauvé. On peut toujours s'initier au monde des affaires, on ne perd sa nationalité qu'une fois.

Pendant que les hommes de la parole et les gens de plume combattaient, le négociant sage, prudent, économe, amassait lentement un pécule. Il n'atteignait pas au sommet des larges fortunes, mais il savait s'acquérir une aisance solide. Le premier échelon gravi, l'élan était donné. On s'était senti d'abord petit et craintif en face des grands exploitateurs. Les luttes que l'on avait à subir dans une autre sphère aguerrirent et donnèrent du courage. On apprit la langue, on étudia les courants et les fluctuations du commerce, on eut des accointances sur les marchés.

Ceux qui nous suivront auront peine à comprendre la lutte de géant que certains de nos nationaux, arrivés aujourd'hui au sommet du grand commerce, ont eu à soutenir. Ces choses s'oublient vite.

Il y a à peine quarante ans combien y avait-il de Canadiens dans Québec, s'occupant du commerce en gros ? combien y en avait-il dans l'industrie ? Tout était aux mains des Anglais.

Nous n'avions pas une seule banque canadienne française. A part l'industrie du tannage des peaux et le commerce des farines, où étaient nos marchands en épiceries, nos importateurs de nouveautés ?

Dans les campagnes, à part quelques petits négociants, le commerce de colportage était en vigueur.

La plupart de nos nationaux, qui sont aujourd'hui dans le haut commerce propriétaires d'établissements florissants, étaient alors camionneurs, colporteurs, garçons de bureau, commis à quatre dollars d'appointement par mois. D'étapes en étapes, ils sont parvenus au sommet. Certes, ce serait une histoire pleine d'intérêt que de raconter les humbles commencements de la plupart de nos maisons de commerce dans Québec : les Thibaudeau, descendants de pauvres exilés d'Acadie, l'honorable Pierre Garneau, commençant le négoce avec une mise de cinquante dollars, feu J.-B. Renaud, simple charretier, McGreevy, scieur de bois, Nazaire Turcotte, venu de l'île d'Orléans simple commis, fier de gagner, dans Québec, ses trois dollars par mois.

Celui qui voudrait suivre nos négociants de la campagne aurait aussi plus d'un trait intéressant à ajouter à ce tableau.

Nous voulons aujourd'hui raconter les commencements de l'une des plus anciennes maisons de commerce de Lévis, celle de l'honorable George Couture. C'est une simple histoire que celle d'un pauvre enfant d'ouvrier, qui commence

avec une pacotille de colporteur à vendre des fruits et des sucres d'orge par les rues, et qui finit par atteindre à la fortune et aux plus belles positions sociales. Il est difficile de trouver là dedans de quoi intéresser ceux qui ne manquent de rien ou qui vivent heureux dans leur modeste aisance.

Pour le pauvre, pour celui qui cherche son chemin dans la vie, sans protecteur, sans aide, sans espoir, il y a toujours du charme à savoir qu'avec du travail et de la persévérance on peut arriver à des sommets enviables.

Ce simple récit prouvera en outre une proposition que plusieurs paraissent contester. Le Canadien a l'esprit du commerce comme les autres races. Il ne s'agit pour lui que de *savoir vouloir*.

***

George Couture, le fondateur de la maison de commerce *George & Ed. Couture*, est né à la Pointe de Lévy, le 4 de juin 1824, du mariage d'Ignace Couture et d'Anastasie Lefebvre dit Boulanger. Il représente la cinquième génération de la branche cadette de la famille Guillaume Couture.

Ignace Couture, son père, exerçait, comme le premier colon de la Pointe de Lévy et la plupart des ancêtres, le métier de charpentier.

Dans les nombreux chantiers de navires qui couvraient les grèves de la Pointe de Lévy, un bon ouvrier pouvait toujours trouver de l'ouvrage et un honnête salaire. Ignace Couture

fut longtemps l'homme de confiance des Mackenzie, alors grands propriétaires, et qui faisaient le cabotage sur un pied assez élevé.

Ignace Couture avait eu de son mariage une nombreuse famille, et pour donner du pain à tous, il lui fallait être assidu à la besogne. L'ouvrier, qui ne veut point se trouver au dépourvu quand arrive le jour du chômage, doit économiser et travailler double aux heures d'abondance. Dès leur enfance, les fils de Couture furent façonnés à l'ouvrage. Pendant que les camarades d'amusement faisaient l'école buissonnière ou dormaient la grasse matinée, eux, dès le soleil levé, couraient les grèves, ramasser dans les chantiers, les copeaux que laissait tomber la hache du bûcheron.

Le dimanche, dans les beaux jours d'été, les fils Couture avaient trouvé moyen d'utiliser leurs loisirs. Après avoir assisté à la grand'messe dans la vieille église de Saint-Joseph, ils s'en revenaient à la hâte à la maison paternelle pour installer sur le grand chemin par où passait tous les habitants de l'intérieur,—au carrefour de la rue St-George et de la côte du Passage, que l'on appelait alors *les quatre chemins*,—une boutique en plein air.

Ils y vendaient des fruits, du sucre d'orge, de la *petite bière* d'épinette. La barraque des frères colporteurs s'élevait en face même du magasin de M. Dalaire, un riche négociant de Lévis.

Dans l'après-midi, le courant des acheteurs changeait de direction. De la ville, les promeneurs traversaient en grand nombre,

chercher le frais sous les grands pins de la falaise. Dans les chantiers, sur le chemin de grève, les matelots des navires venaient faire la noce ou fumer le brûle-gueule avec les gens de terre. Les Couture offraient leur marchandise aux passants. Ils revenaient parfois de leur chasse, les munitions épuisées, mais dans l'escarcelle on pouvait compter alors jusqu'à quatre dollars, profit net de la journée C'était pour eux plus qu'une bonne aubaine, c'était toute une fortune. Ce furent là les premières opérations commerciales de la maison George Couture.

En hiver, le commerce en plein air n'allait pas, la provision de bois de chauffage était faite, mais le père Couture n'aimait pas à laisser ses gars inactifs A travers la neige, les vents ou la pluie, il fallait se rendre, souvent à de grandes distances, chez le maître d'école. Dans ce temps là, les instituteurs étaient rares et il fallait profiter de la *saison morte* pour apprendre au moins à signer son nom. Heureux encore ceux qui pouvaient acquérir ce maigre bagage. George Couture eut pour maître d'école un vieil instituteur du nom de Mothon. Celui-ci lui apprit tout ce qu'il savait : la lecture courante, l'écriture, quelques rudiments de grammaire, les quatre règles simples.

Son cours d'études complété, George Couture s'embarqua pour le voyage de la vie. L'enfant de l'ouvrier ne connait pas longtemps les joies du foyer. La famille était nombreuse, le travail du père suffisait à peine à la tâche ; il fallait faire place aux jeunes.

Vers 1836, George Couture, à peine sorti de l'enfance, s'engageait commis chez M. Lachance, alors négociant en vaisselles dans la côte du Palais à Québec. Après cinq ans de service, au fond d'un magasin sombre, au milieu de la faïence et de la poterie, l'apprenti-négociant venait à la Pointe de Lévy s'installer pour son propre compte. Il était parvenu à faire des économies sur son maigre salaire, et la confiance de son patron aidant, il pouvait étaler dans un cabanon de 9 pieds sur 16, que le père Ignace Couture lui avait construit de ses mains,—auprès de la maison paternelle,—un stock de poteries et quelques sacs de farine.

***

La maison du père Ignace Couture était construite sur le dernier sommet de la *côte du Passage*, à l'endroit même où se trouve l'établissement actuel de George Couture. On ne pouvait avoir dans le temps un meilleur poste pour commencer un négoce.

L'étranger qui visite Lévis, pour la première fois, manifeste toujours son étonnement en voyant que l'on a choisi pour l'artère commerciale d'une ville une pente aussi raide que la *côte du Passage*. La nature du terrain, en effet, se prête mal au débarquement des stocks et aux échanges de commerce.

Ailleurs, on choisit de préférence les endroits plans, on essaye de se rapprocher le plus possible des rivières. Les navires ou les bateaux viennent apporter les produits aux portes mêmes des entrepôts.

A Lévis, il faut prendre au fleuve les marchandises, charger de lourds camions et gravir des pentes très raides avant d'arriver à l'établissement où doivent se faire les échanges. On doit chercher la cause de cette apparente bizarrerie dans les habitudes du commerce d'autrefois. Il y a quarante ans, la *côte du Passage* était la seule voie de communication pour se rendre au fleuve Saint-Laurent. C'est par là que devaient passer tous les habitants de l'intérieur se rendant au marché de Québec. C'était alors tout un long voyage que de partir de la Beauce pour venir à la ville. Les seules voitures possibles étaient les cabriolets. Le paysan qui venait échanger les produits de sa ferme, ne pouvant traverser voiture et cheval à Québec, mettait pied à terre à la Pointe de Lévy. La veille des deux marchés de semaine, le lundi et le vendredi, on entendait de loin, à travers les champs, le train des rouliers et l'on disait : *voilà les gens de Sartigan* [1] *qui arrivent.* C'était alors comme un jour de foire. Sur le plateau médiane de la *côte du Passage* et le long même de la rampe, étaient échelonnées les longues maisons basses des maîtres de pension. C'étaient les Vallerand, les Labadie, les Flammand, les Poiré. Dans les commencements, les maîtres de pension donnaient le coucher aux paysans, puis le lendemain les traversaient à la ville soit en *horse*

[1] Sartigan est le nom sauvage de Saint-Joseph de la Beauce. C'est un mot abénaquis qui signifie : *endroit où la rivière est sombre.* Cette appellation avait été donnée parce qu'en cet endroit de grands arbres croissaient le long de la rivière Chaudière.

boats, soit en bateaux plats. De là vient que l'on appella ces logeurs des *passagers*. Cette dernière appellation est restée dans Lévis et elle signifie un maître de pension.

Le soir, chez les *passagers*, il règnait alors un va et vient, une activité remarquable. Les grands chantiers de navire, les docks des marchands de bois avaient attirés au pied de la falaise un grand nombre de travailleurs. C'étaient autant de consommateurs qui s'en venaient acheter les produits des paysans. Ceux-ci ne demandaient pas mieux que d'écouler leurs marchandises et de s'éviter le trouble d'une traversée ennuyeuse.

Aux alentours de ces foires improvisées, les négociants ne tardèrent pas à s'établir. Au carrefour formé par la réunion de l'ancien chemin du roi, la *côte du Passage* et la route de la Beauce, MM. Etienne Dalaire et Louis Carrier, fondèrent des maisons de commerce très prospères. Tout le long de la rampe, du côté est de la côte, le seigneur Caldwell, dès 1834, avait concédé des lots aux ouvriers des chantiers. Les maisons des travailleurs se transformèrent peu à peu en établissements de négoce et la *rue des Marchands* commença d'exister [1].

[1] Le paysan, en s'approvisionnant à la Pointe de Lévy, au haut de la falaise, s'évitait une ennuyeuse traversée et la montée difficile de la *côte du Passage*.

Aujourd'hui, les chemins de fer, les nouvelles voies de communication ont changé la direction du commerce. Avant longtemps, pour continuer, comme autrefois, les échanges avec les cultivateurs des districts éloignés, il faudra que les établissements de commerce s'élèvent à proximité des gares de chemin de fer, sur les

C'est à côté des établissements de MM. Dalaire et Louis Carrier que George Couture venait tenter fortune. Pauvre et sans crédit, pour atteindre à la prospérité, pour pouvoir concourir avantageusement, il lui fallut un travail constant, une patience à toute épreuve, une attention soutenue. Les soirs de marchés, il fallait se créer des chalands, pour lutter dans les échanges, trouver moyen de renouveler le stock.

Comment s'attirer la confiance des fournisseurs, toujours défiants ? Le jeune négociant, prudent, économe, préférait renouveler les commandes et ne pas entreprendre trop à la fois. Après avoir fait ses achats au comptant chez les vendeurs en gros de Québec, le fleuve traversé, il entreprenait lui-même de transporter, avec une charrette à bras, ses marchandises jusqu'au sommet de la *côte du Passage*. Certes, ce n'était pas toujours besogne facile que de gravir cette rampe ardue avec une charge de farine ou des quartauts d'eau-de-vie [1].

La persévérance du jeune négociant vint à bout de triompher de toutes les difficultés. Aux nuits de misères succédèrent les jours d'abon-

bords du fleuve. La *côte du Passage* qui a été si longtemps le rendez-vous des clients étrangers ne sera plus qu'un poste avantageux pour le trafic local ou les transactions avec les paroisses rapprochées.

[1] La pente n'était pas alors aplanie comme aujourd'hui.—Il fallait en outre traverser sur des branches d'arbres mal équarries une fondrière qui se trouvait alors au milieu de la côte du Passage, depuis le magasin de M. Beaudoin jusque chez M. Pierre Bégin.

dance. Avec le temps, le courant des acheteurs se fit et, quand une fois ce courant a pris une direction, le lit se creuse et il faut de rudes secousses pour le faire changer.

En 1844, à la mort du père Ignace Couture, le fils George avait déjà gravi la rampe difficile des commencements et, l'année suivante, il installait son établissement de négoce dans la vieille maison paternelle.

C'est là où, pendant près de vingt ans, il a continué les opérations heureuses qui l'ont conduit à la tête d'une belle fortune et des plus grands propriétaires de la ville de Lévis.

En 1861, George Couture associait à son commerce le plus jeune de ses frères, M. Louis-Edouard Couture. Actif et entreprenant, celui-ci a su s'acquérir à son tour une brillante aisance. Comme son frère ainé, il s'est formé lui-même à la rude école du travail.

Vers 1864, la maison de commerce *George & Ed. Couture* prenait possession du magnifique bâtiment en pierre de taille élevé sur le site de l'ancien logis paternel.

***

Pendant que plusieurs des fils des anciens habitants de Lévis tentaient fortune dans le commerce, d'autres faisaient naître une industrie qui a eu depuis ses jours de grandeur.

Au commencement du siècle, ce n'était pas une petite affaire que de traverser le fleuve Saint-Laurent pour se rendre à Québec. Hors les jours de marché, où le trajet avait lieu à

certaines heures fixes, le voyageur était obligé d'attendre quelquefois pendant des demi-journées entières et même de coucher souvent à la Pointe de Lévy. Tous les cultivateurs établis sur les bords du fleuve étaient canotiers. Les femmes mêmes à l'occasion suppléaient à leurs maris et savaient manier l'aviron. Les *canotiers* et les *passagers* de la Pointe de Lévy passeront dans la légende. En 1819, Pierre Bégin et Gabriel Chabot remplacèrent les canots par un bateau plat. Neuf ans après, Charles Poiré, cultivateur de Lévis, allant faire moudre du grain à Beauport, s'imagina d'adapter aux bateaux traversiers le mécanisme qu'il avait vu au moulin seigneurial. Ce fut l'origine des *horse-boats*. L'exemple de Poiré fut bientôt suivi par les Bégin, les Chabot, les Barras. L'émulation se mettant de la partie, feu Jean-Baptiste Beaulieu bâtit le bateau à vapeur *Charles-Edouard* et chaque passeur, se sentant piqué au jeu, adopta le nouveau système. Il y eut alors une lutte mémorable pour savoir qui ferait la plus prompte traversée et lequel aurait le plus grand nombre de passagers. Des agents parcouraient les campagnes, cherchant des chalands.

Chaque traversier faisait aussi le service du remorquage. Il arrivait parfois de bizarres aventures. Arrivé au milieu du fleuve avec sa cargaison et ses voyageurs, le capitaine apercevait-il un navire doublant la pointe, il laissait la traverse pour courir à la remorque du navire. Ceci payait mieux les propriétaires du bateau, mais ne faisait pas l'affaire des gens pressés d'arriver à Québec.

Un des frères de George Couture, Ignace, tout en s'occupant de négoce, résolut lui aussi d'avoir un bateau traversier.

En 1855, Ignace faisait aux Trois-Rivières l'acquisition d'un bateau à vapeur qu'il baptisa le *Petit Coq*. Ce bateau qui venait d'être construit à Gentilly avait 73 pieds de long, jaugeait 71 tonneaux avec une force de 20 chevaux-vapeur. Au dire des anciens, ce petit bateau avait une grande rapidité. Les premiers essais d'Ignace furent heureux et il eut vite une clientèle. Plus jeune que George de deux ans, Ignace Couture, d'un tempérament bouillant, plein d'intelligence et d'audace, résolut de tenter une aventure qui parut dans le temps bien imprudente.

Le *Petit Coq* avait été acheté au milieu de l'été et, rendu à l'automne, ses voyages n'avaient pu réaliser le montant nécessaire pour rencontrer les premiers paiements du prix d'achat. La glace se formait déjà sur le fleuve, tous les autres passeurs avaient jugé prudent de faire atterrir leurs bateaux. Ignace qui voyait des bénéfices à faire, lança le *Petit Coq* à travers les premiers glaçons. Son capitaine, ne voulant plus commander, Ignace prit lui-même la roue du gouvernail. Jusqu'au premier de janvier, il fit la traversée sans encombre C'est à lui que revient l'honneur d'avoir le premier tenté sérieusement la traversée du fleuve en hiver. Plusieurs ont revendiqué ce mérite, donnons à chacun son droit. Il est vrai que, dès 1852, on avait émis l'idée qu'il était possible

d'avoir la navigation hibernale. Mais, entre les projets et l'exécution, il y a loin.

Ignace Couture avait une nature entreprenante et ne doutait de rien. S'il eut vécu, il n'y a pas de doute qu'il aurait su se faire une carrière brillante. C'est lui qui fit construire, près du quai Couture, la première fonderie canadienne qui ait été établie dans Lévis. Ignace Couture est mort en 1862, à l'âge de 36 ans.

En 1856, George Couture achetait d'Ignace le *Petit Coq*, et commença à mener de front l'industrie des bateaux passeurs et le négoce.

Deux ans auparavant, il avait acquis de M. Jean-Baptiste Beaulieu le *Notre-Dame de la Victoire*. Ce bateau a fait pendant plus de vingt ans la traversée entre Québec et Lévis. Pour le service de ses bateaux, George Couture a fait construire des quais considérables.

En 1863, les conseils de Québec et de Lévis résolurent de contrôler eux-mêmes la traverse du fleuve, afin d'obvier aux abus que faisait naître une trop grande concurrence. M. George Couture forma une société avec MM. Barras et Foisy et l'ère d'une ligne régulière de bateaux passeurs entre Québec et Lévis fut inaugurée. Pendant dix années consécutives cette compagnie formée par M. Couture a fait le service.

En 1865, cette compagnie fit construire le bateau *Prince-Edouard* pour le service d'hiver. Ce vaisseau très bien fait a résolu le problème de la navigation hibernale entre Québec et Lévis.

***

Jusqu'à ces derniers temps, George Couture s'est toujours activement occupé des affaires municipales dans sa ville natale. Il est passé par la filière des honneurs auxquelles peut prétendre un honnête citoyen au milieu des siens. Dès la fondation de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, en 1852, il fit partie du corps des marguilliers. La même année, il était membre du syndicat nommé par l'archevêque pour diriger la construction du collège de Lévis.

En 1863, il était élu pour la première fois conseiller de ville et il a été pendant douze ans le maire de la ville de Lévis. En 1884, vu sa santé chancelante, il résignait la charge de conseiller qu'il occupait depuis si longtemps, et son frère, Louis-Edouard, lui a succédé. M. Couture, depuis 1857, forme partie de la commission des chemins à barrières de la rive sud, dont il est le président depuis un grand nombre d'années. Dans tous ces postes de confiance, malgré les nombreuses occupations que lui donnait l'administration de sa maison de commerce, il a toujours voulu consciencieusement s'acquitter de son devoir et contrôler même les plus simples détails.

En 1880, l'honorable M. de Léry qui représentait au Conseil Législatif la division de Lauzon, étant mort, le gouvernement Chapleau appela M. George Couture à lui succéder. Cette nomination fut bien accueillie de la presse et du public.

Un journal disait à ce sujet :

" Lorsque à force de travail l'on a réussi à

se créer une position enviable dans le commerce, à s'attirer la confiance et les sympathies de toute une population, lorsque dix fois l'on a été choisi comme maire d'une ville importante, certainement l'on a toutes les qualités requises, pour siéger dignement et honorablement au Conseil Législatif."

Le 29 avril 1881, l'honorable George Couture prenait pour la première fois son siège dans l'enceinte du Parlement.

Les citoyens de la ville de Lévis voulurent célébrer dignement l'honneur dont venait d'être revêtu leur premier magistrat. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Quotidien* du 2 mai 1881 :

Les conseillers accompagnés de plus de 500 citoyens de cette ville réunis dans la salle de Lauzon, se sont rendus vers 4 heures, hier après-midi, à la résidence de l'hon. George Couture, pour lui présenter une adresse de félicitations à l'occasion de sa nomination comme Conseiller Législatif.

M. P. Lefrançois, le doyen des conseillers, a eu l'honneur de faire la lecture de l'adresse suivante :

A L'HONORABLE GEORGE COUTURE, Conseiller Législatif de la division de Lauzon, maire de la ville de Lévis.

Honorable Monsieur,

Les conseillers et les citoyens de cette ville sont heureux de pouvoir venir les premiers vous saluer du titre d'honorable et de vous offrir leurs félicitations sur votre nomination comme Conseiller Législatif pour la division de Lauzon.

Il était juste que la ville de Lévis, la quatrième ville de la province par sa population, ses industries et son commerce, et une des plus importantes, par sa position comme tête de ligne de plusieurs voies ferrées, eût un représentant dans le Conseil de la nation, et nous sommes flattés de voir que cette honneur vous ait été décernée.

Qui, en effet, aurait été plus digne de représenter les intérêts de la rive sud ? Depuis trente-six ans, votre nom est intimement lié à l'histoire de l'avancement de cette partie du pays. Vos relations de finance et d'affaires embrassent toute cette vaste région qui commence au promontoire de Lévis pour se terminer par les fertiles

plaines de la Beauce ; vous en connaissez à fond tous les besoins commes toutes les ressources.

Quel est celui qui dans le cours de cette longue carrière n'a pas su apprécier votre sûreté de coup d'œil, la droiture de votre jugement et votre honnêteté à toute épreuve.

Votre maison de commerce a été le centre vers lequel convergeaient presque tous les produits de trois grands comtés. C'est vous qui le premier en compagnie d'hommes zélés avez tenté d'établir des communications permanentes entre Lévis et Québec.

Quand on se porte à vingt-cinq ans en arrière et que l'on se rappelle toutes les difficultés qu'il fallait surmonter pour pouvoir passer d'une rive à l'autre, les préjugés et les craintes, l'isolement presque complet où était plongé la rive sud pendant l'hiver, les dangers où étaient exposés ceux qui s'aventuraient dans de fragiles canots, à travers la glace, les vents et la marée, comment ne pas se souvenir et remercier celui qui le premier tenta une entreprise qui alors semblait audacieuse ?

Depuis neuf ans que nous vous élisons comme maire, combien de faux pas vous nous avez évités, avec quelle prudence vous nous avez toujours guidé.

Il y a vingt ans, la vieille cité de Champlain voyait surgir en face d'elle une cité sœur. Sur la grève solitaire des chemins étaient tracés, des jetées const uites, des maisons venaient se grouper autour d'un superbe édifice surmonté du signe du salut. Là, où on pouvait voir encore de vieux retranchements abandonnés, tour à tour, un collège, un couvent, un hôpital venaient couronner, comme par enchantement, ces restes d'une époque glorieuse.

Après vingt années d'existence, les citoyens de Lévis voient avec un légitime orgueil, que des deux principaux fondateurs de de leur ville l'un, son vénérable pasteur, soit convié à la dignité de prélat romain et l'autre soit appelé à siéger au Conseil Législatif.

S'ils nous étaient permis maintenant de soulever le voile qui recouvre votre vie privée, ce ne serait pas le plus laid fleuron de votre couronne.

Les vierges du cloître, les orphelins et les pauvres pourront redire, mieux que nous, vos œuvres de bienfaisance et de charité. Vous avez pour principe de faire l'aumône dans l'ombre et sans ostentation, mais elle n'en est que plus méritoire. La vrai charité est comme la fleur des champs dont le parfum est d'autant plus exquis qu'il est mieux caché.

Lors des splendides fêtes de l'an dernier, notre vénérable pasteur vous prédisait que vous recevriez bientôt la récompense de vos travaux, de votre zèle et de votre bienfaisance. Ces prédictions se sont accomplies.

Ces qualités, Honorable monsieur, que vous avez su montrer dans votre vie privée et dans l'administration de notre ville, la confiance du gouvernement de notre pays, vous appelle aujourd'hui à les développer sur un plus grand théâtre.

Le corps dont vous faites maintenant partie est un des plus importants rouages de notre système po itique. Représentant la propriété, la fortune, l'âge mûr, l'expérience, c'est une garantie précieuse d'ordre et de stabilité dans nos institutions.

Les citoyens de Lévis vous ont vu à l'œuvre, ils ont pleine confiance que vous appliquerez aux délibérations du Conseil Législatif le jugement sain et droit que vous a toujours guidé dans l'administration de la ville.

Homme d'expérience et de jugement, vous mettrez au service du pays votre dévouement et votre intelligence des affaires. Vous surveillerez d'un œil jaloux tout ce qui concerne la chose publique et si, un jour, la ville de Lévis avait besoin d'un défenseur pour prendre en main ses intérêts en danger, nous sommes sûrs de vous trouver fidèle au poste.

Souvent, dans la politique, les ambitions, les haines, les convoitises, l'appat des honneurs ou de l'argent, sont les motifs les plus ordinaires des actions. Votre état de fortune vous rend indépendant, vous n'avez besoin de personne pour parvenir, c'est là, l'homme qu'il nous faut, dans le conseil de la nation.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de vous souhaiter dans votre nouvelle position, une longue et heureuse vie afin de pouvoir continuer à servir avec intelligence les intérêts de notre ville, comme ceux du pays.

Lévis, 1er mai, 1881.

Signé : Hon. J.-G. Blanchet, E.-T. Pâquet, I. Bégin, maire de Bienville, F.-X. Couillard, les conseillers de la ville de Lévis, et un grand nombre de citoyens.

A cette adresse, le nouveau Conseiller Législatif répondait :

A MM. les conseillers et aux citoyens de la ville de Lévis.

Messieurs,

Je suis flatté de voir la démonstration toute sympathique dont veut bien m'honorer la ville de Lévis, au sujet de ma nomination comme Conseiller Législatif pour la division de Lauzon.

Je vous prie de croire, messieurs, qu'en acceptant le poste d'honneur où la confiance du gouvernement de notre pays m'a appelé, je n'ai eu aucune idée d'ambition personnelle, j'aurais mieux aimé continuer à dépenser ma vie au milieu de vous et à

m'occuper de mes affaires. J'ai longtemps hésité avant de me résoudre et ce n'est qu'en considérant le vœu de mes concitoyens et l'honneur qui réjaillirait sur la ville de Lévis, dont vous avez bien voulu m'élire maire depuis neuf ans, que je me suis décidé.

Je ne peux répondre de point en point aux compliments trop flatteurs que vous témoignez dans votre adresse. Je dois dire que je ne les mérite pas. J'ai toujours eu à cœur la prospérité d'une ville que j'ai vu fonder, d'un endroit où j'ai mes plus chers intérêts. Quel citoyen n en aurait pas fait autant? Le mobile de tout mes actions a toujours été l'idée du devoir.

Vous faites allusion à l'entente qui a toujours régné entre notre vénérable pasteur et moi, je vous en remercie, mais je dois vous dire que si la ville de Lévis est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est à lui que nous le devons. Je n'ai fait, comme tous les bons citoyens, que le seconder dans ses projets.

Veuillez croire, MM. que dans ma nouvelle position, en prenant part aux délibérations du pays, j'aurai toujours à cœur les intérêts de la ville de Lévis. Je ne saurais oublier que je suis né ici, que j'ai toujours vécu au milieu de vous et que j'ai travaillé, avec votre concours bienveillant, à l'avancement de notre ville.

Le sentiment du devoir qui m'a toujours guidé dans nos affaires municipales sera encore mon mobile au Conseil Législatif.

En terminant, permettez-moi de vous remercier, encore une fois, des bons sentiments que vous témoignez, des souhaits de bonheur que vous voulez bien me faire. En retour, veuillez croire que pas un ne sera plus heureux que moi, en voyant la ville de Lévis prospérer, et je fais des vœux pour son avancement comme pour celui de tous mes concitoyens.

George Couture.

L'hon. J.-G. Blanchet appelé à porter la parole exprima le plaisir qu'il éprouvait de pouvoir se joindre à ses concitoyens pour féliciter l'hon. M. Couture sur son élévation au poste de Conseiller Législatif. La démonstration vraiment imposante dont je m'estime heureux de faire partie est un gage assuré du choix judicieux que le gouvernement de Québec a fait pour remplir la position laissée vacante par la mort de feu l'hon. DeLéry. Les hommes publics, en général, cherchent les honneurs, mais votre modestie vous avait posé au dessus de cet égoïsme, et au lieu d'avoir chercher les honneurs je crois être l'interprète de mes concitoyens en disant que c'est l'honneur qui est venu vous chercher et cet honneur retombe aussi sur les citoyens qui sont fiers de vous voir occuper un poste aussi honorable. Cette vie laborieuse que vous avez suivie est un bel exemple pour la jeunesse qui j'en suis convaincu saura en profiter. Vous avez eu souvent occasion MM. de constater

les services éminents que l'hon. Couture vous a rendus comme conseiller et comme maire de cette ville ; dans sa nouvelle position, avec sa prudence et sa sage conduite, vous pouvez être assuré que cet honorable monsieur avec sa grande expérience, saura travailler avec ardeur aux besoins généraux de cette ville, du comté, et de la division qu'il représente. Nous avons besoin dans les chambres hautes d'hommes indépendants de caractère et de fortune ; l'hon. M. Couture a toutes les qualités requises. Encore une fois je suis heureux de me joindre à vous, je crois être votre interprète en disant que vous êtes fiers et très satisfaits de la nomination que vient de faire le gouvernement.

L'honorable M. Pâquet, appelé à porter la parole, s'estima heureux de faire partie de la députation qui venait présenter une adresse de félicitations à l'honorable M Couture, à l'occasion de sa nomination comme Conseiller Législatif. Mon honorable ami, député pour la chambre fédérale, a été l'interprète des citoyens de cette ville et moi, M. le conseiller et messieurs, n'ayant pas l'honneur de résider parmi vous, je crois être l'interprète des habitants des paroisses de ce comté en disant que cette nomination, que vient de faire le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie, a été accueilli avec enthousiasme. Il m'est impossible de dire, comme membre du gouvernement, que c'est moi qui ai suggéré le nom de l'hon. M. Couture ou que j'aie voté en sa faveur. Je puis vous dire néanmoins que l'hon. M. Couture avait mes sympathies et celle de mes collègues. Dans cette magnifique adresse, au nom des citoyens, où tous vous titres, comme homme d'affaires et autres, y sont énumérés, je suis convaincu que l'indépendance de fortune et de caractère que vous possédez, et vos actes justifieront le gouvernement de vous avoir choisi pour occuper cette haute position.

Les députés à la chambre populaire peuvent quelquefois se laisser entraîner par l'esprit de parti, mais la chambre haute est là, elle veille sur les intérêts du peuple, et composée d'hommes indépendants, audessus de toute influence, elle est une sûre garantie pour la proviuce.

Le passé de M. Couture, sa conduite comme homme public est sans reproche ; tour à tour commissaire des chemins à barrières, conseiller, puis maire, il a toujours agi avec fermeté, prudence et intégrité. Aussi je n'ai pas de doute que comme Conseiller Législatif il en sera de même.

Au Conseil Législatif, l'honorable George Couture n'aime pas à porter souvent la parole. Homme pratique avant tout, il considère que les grands discours sont souvent une inutile

verbiage. Pour lui, ce qu'il faut c'est l'action. Dans les délibérations des bureaux, on le consulte avec utilité à cause de sa grande expérience des affaires. Doué d'un jugement droit et sain, habile à saisir la vraie situation, quelqu'embrouillée qu'elle paraisse, le conseiller Couture sait donner de la valeur à son opinion.

L'*Événement*, rendant compte, un jour, d'une discussion interminable soulevée au conseil disait :

" L'honorable George Couture a résumé parfaitement la situation, en véritable homme d'affaires. Est-ce que nous n'avons pas eu assez de grands discours, a-t-il dit ? Est-ce que nous ne sommes pas suffisamment fixés sur la politique du gouvernement ? Pourquoi ces longueurs ? Pourquoi ce verbiage qui n'avance pas la situation d'un seul cran ? Est-ce que l'on va faire croire au public que nous ne savons pas encore où nous en sommes rendus ? "

Ceci était parfaitement juste. Pourquoi tant de grands discours dans nos délibérations du parlement ? " Ce qui m'étonne, disait autrefois Paul Louis Courier, de ces harangues si belles, si bien dites, si frappantes par le raisonnement, qu'il ne semble pas qu'on puisse répliquer un mot : ce qui me surprend, c'est de voir le peu d'effet qu'elles produisent sur les auditeurs. Nos Cicérons, avec toute leur éloquence, n'ont persuadé que ceux qui, avant de les entendre, étaient de leur avis."

L'honorable George Couture distribue généreusement, chaque année, l'indemnité qu'il

reçoit comme conseiller législatif entre les communautés religieuses de Québec et de Lévis.

Ce n'est pas là le seul acte charitable qu'il ait accompli dans sa vie. La providence lui a largement distribué les dons de la fortune, et il sait faire la part du pauvre et des malheureux. On ne connait pas toujours les nombreux nécessiteux qu'il secoure discrètement. Si la grandeur d'âme prescrit au bienfaiteur d'oublier et à l'obligé de se souvenir, plusieurs devront garder mémoire de cet homme de bien.

***

George Couture se mariait une première fois, en 1846, à Marie Roy, fille de Pierre Roy, cultivateur de Saint-Charles. Quatre enfants sont nés de cette union et tous quatre sont morts en bas âge.

En 1854, il épousait en seconde noce Geneviève Gély, veuve Pierre Saint-Hilaire. De ce second mariage, George Couture n'a eu aucun héritier de son nom.

On se demande parfois pourquoi la providence veut que le pauvre ait une famille nombreuse et comment il se fait qu'elle distribue abondamment la richesse à ceux qui n'ont pas d'enfant. Cette distribution, à première vue, semble, en effet, étrange. Pourtant, *Dieu fait bien ce qu'il fait.*

L'honorable George Couture n'a pas d'enfants à qui laisser son nom et sa fortune. Il a voulu créer autour de lui une famille qui per-

pétuera sa mémoire. Le couvent de Lévis, l'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, l'orphelinat de Notre-Dame sont autant de monuments qui témoignent de la généreuse charité de celui qui a appris dans son enfance à connaître ce que c'était que la pauvreté.

Aux Gérard, aux Hopkins de la libre pensée, le catholicisme, dans chaque pays, sait opposer de nobles figures. Pour n'en nommer que quelques-uns, la province de Québec a eu pour sa part les Masson, les Barthélemi Joliette, les Muir. Le nom de George Couture sera inscrit à côté de ces généreux bienfaiteurs.

***

L'honorable George Couture a maintenant soixante ans. Avec sa fortune, après plus de quarante années d'un travail ardu, il pourrait prendre un repos bien mérité, vivre heureux et tranquille dans une campagne, loin du remue ménage des villes. A ceux qui, parfois, lui font ces propositions, le négociant toujours actif, qui n'a jamais quitté son comptoir, répond : "Et que feraient tous ces braves employés qui sont à mon service ? Je suis trop vieux maintenant pour cesser de travailler."

Cette persistance à demeurer au poste est remarquable chez l'ancien négociant canadien.

Le capitaliste de l'étranger vient dans nos villes établir un comptoir. Il réalise une fortune et il s'en va ensuite vivre dans l'opulence au milieu des grandes villes du continent. La soif du bien être gagne aussi les négociants

modernes. On veut acquérir vite, afin de jouir, avoir équipage, mener la vie à grandes guides. On s'empresse, rendu à moitié de l'échelle, d'effacer la poussière des premiers jours. On se fait un vernis factice. On a honte de montrer des mains qui ont connu le rude labeur.

M. Couture, comme tous les négociants d'autrefois, sait mieux ce que vaut le travail. Il se souvient de ses humbles commencements, et il garde la simplicité, la stricte économie des anciens jours. Il aime à se rappeler les misères d'autrefois. Il s'est fait un orgueil de conserver l'humble logis où, il y a quarante trois ans, il commençait le commerce de colporteur.

En face de son magnifique établissement, on peut voir le petit cabanon de 1841, toujours propret, blanchi à la chaux, portant contrevents rouges.

La vieille maison paternelle est aussi précieusement conservée par la famille. Cet ancien logis, au carré blanchi à la chaux, au toit en pente raide badigeonné de goudron, aux grands contrevents verts, est à demi ombragé par un bouquet de peupliers de Lombardie, au milieu des vastes dépendances de l'établissement de commerce.

L'honorable George Couture travaille encore aujourd'hui derrière son comptoir comme il y a quarante ans. Ceux qui sont montés jusqu'à la fortune, à force d'un labeur ardu, ne peuvent plus abandonner la vie d'activité qui les a fait parvenir. Le jour où ils changent de système, le mouvement se brise

Celui qui passe devant l'établissement de M. Couture, au petit jour, que ce soit hiver ou été, est tout surpris de voir ce riche négociant aider ses serviteurs, pousser à la roue comme le cadet des commis. Les parvenus sont toujours si pleins de morgue et de raideur que l'on est heureux de retrouver cette simplicité de bonne aloi qui ne se dément pas.

Dans un cycle de douze mois, M. Couture se donne, l'été, un seul mois de repos, qu'il va passer dans une charmante maison de campagne qu'il s'est fait construire sur les falaises du village de Cacouna. Là, en compagnie de quelques vieux amis de la famille, il retrempe ses forces et aspire au jour où il pourra reprendre sa vie active, son travail ardu.

***

Au mois de mai 1884, l'honorable George Couture était investi de la dignité de chevalier de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre.

Nous empruntons au *Quotidien* le compte-rendu de l'investiture qui eut lieu le dimanche, 18 mai.

Depuis quelque temps, dit le journal, la santé de M. Couture est chancelante, et la cérémonie s'est faite dans l'intimité.

Etaient présents : M. le curé Gauvreau, le supérieur du collège, monsieur Carrier, procureur du collège, M. le curé de Saint David, MM. les vicaires Fraser et Plaisance, M. Dumontier, aumônier de l'Hospice, l'honorable J.-G. Blanchet, M. F.-X. Lemieux, député, M. J.-E. Gelley, de Winnipeg, M. le Dr Lafleur, MM. P.-C. Dumontier, George Carrirr, J.-E. Roy, J.-E. Mercler, et la famille de M. Couture.

M. le curé Gauvreau était autorisé par M. Huguet-Latour, le représentant de l'ordre au Canada, à présenter à l'honorable M. Couture, au nom de Son Excellence Mgr Vincent Bracco, patriar-

che latin de Jérusalem, grand maître de l'Ordre, le diplôme qui le crée et l'institue chevalier de cet ordre illustre.

Ce diplôme écrit sur parchemin antique porte un grand sceau en cire blanche sur lequel est gravé la résurrection de N. S.

En voici la traduction :

Au nom de notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape par la Divine Providence, Vincent Bracco, par la miséricorde de Dieu, et la grâce du siège apostolique, Patriarche de Jérusalem, Grand maître du saint sépulcre, etc., etc

Nous voyons dans les monuments qui retracent leurs hauts faits que le très glorieux Charlemagne, Empereur, Louis VI, Philippe le Sage, Saint Louis IX, Philippe, roi d'Espagne, et autres Ducs et Princes animés d'un grand zèle pour la foi catholique et ses plus vaillants défenseurs, ont institué, à diverses époques, de courageux chevaliers soumis à certaines règles, dans le but de garder et défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité.

La dignité de ces valeureux soldats brilla surtout avec éclat, alors que, au temps où les princes chrétiens faisaient des expéditions contre les infidèles, le célèbre Godefroi de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée, réunie sous les auspices du Pape Urbain II, remporta, avec le secours de Dieu, la victoire sur une multitude innombrable d'ennemis; Jérusalem ayant été prise il en fut solennellement proclamé roi d'un consentement unanime. Enfin que le tombeau de notre Divin Sauveur fut dignement gardé, il est rapporté qu'il créa dès lors parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du saint sépulcre portant des croix rouges sculptées sur un écu à fond d'argent; plus tard le pieux Beaudoin constitua le Patriarche de Jérusalem Grand maître et chef de cet ordre de chevalerie. Mais, hélas ! Jérusalem étant de nouveau tombée entre les mains des infidèles, et son Pasteur, ayant été forcé de prendre le chemin de l'exil avec le drapeau confié à ses soins, la maîtresse des nations redevint veuve de son époux, et l'ordre du Saint-Sépulcre lui même sembla menacer ruine, jusqu'à ce que les Papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoit XIV, missent tout en œuvre pour en rétablir le souvenir, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers le saint sépulcre et pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les saints lieux, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'ordre, et accordèrent que tant que le Patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du Mont Sion et le Custode de la famille Franciscaine (du Séraphique Saint-François) dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés,

par concession apostolique, cette institution et création des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Or, dans ces derniers temps, NotreTrès-Saint Père le Pape Pie IX après avoir rétabli cette Eglise Patriarcale dès l'année 1847 pour relever de plns en plus la dignité de cet ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérité, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques " *Cum Multa* " données sous forme de bref, le 19e janvier 1858, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devraient être portés par ses membres.

Nous donc qui, quoique indigne, avons été élevé par la grâce de Dieu au gouvernement de cette Eglise Patriarcale ayant appris de bonne source que vous, Hon. George Couture notre bien aimé en Jésus-Christ, étiez digne de considération tant par la dignité de votre condition que par votre zèle pour la foi catholique et pour votre dévotion envers ces monuments sacrés de notre rédemption, et bien méritant de la sainte Eglise de Dieu pour vos œuvres remarquables de foi et de piété, avons jugé juste de donner à vos mérites et à vos œuvres une récompense aussi digne qu'il est en notre pouvoir de le faire.

En conséquence, au nom et par l'autorité du siège apostolique, nous vous élisons, nommons, créons et instituons Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre ; nous vous conférons solennellement les insignes de l'ordre en usage dans votre grade, et par les présentes lettres nous vous déclarons ainsi nommé, institué et décoré par nous, avec faculté de porter les habits de cette milice ainsi que les insignes de votre ordre, c'est-à dire une croix potencée d'or, émaillée d'une bande couleur de sang, et cantonnée de quatre croisettes semblables, sur un ruban de soie de couleur noire et moirée, sur le côté gauche de la poitrine, avec tous les privilèges, grâces et prérogatives dont jouissent, ou jouiront dans l'avenir, les autres chevaliers du même ordre.

En foi de quoi nous avons fait expédier ce diplôme revêtu de notre signature et du grand sceau de la Résurrection de Notre Seigneur, imprimé sur cire blanche.

Donné à Jérusalem, en notre demeure patriarcale, le 10 du mois de mars en l'an de N. S. 1884.

† Vincent, Patriarche,

Par ordre de l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur,

J. Cannus

Secrétaire.

(L. A. Huguet-Latour représentant)

M. le curé, prenant la parole, félicita M. Couture sur la haute distinction qui lui est conférée. Il est heureux de constater que le premier qui ait été jugé digne de représenter cet ordre illustre dans la ville de Lévis soit cet homme de bien, éminement versé à la pratique des œuvres de charité. Dans la position de fortune où la providence l'a placé, M. Couture n'a cessé de faire une large part aux pauvres et aux orphelins. Mgr Déziel créait les institutions de bienfaisance et M. Couture avait la main toujours ouverte pour les secourir. Le Couvent et l'Hospice sont des œuvres qui ne peuvent pas mourir et qui laisseront à la postérité la mémoire d'un homme de bien, toujours généreux quand il s'est agi de soulager l'infortune, n'ayant jamais manqué à l'appel quand il s'est agi de faire une bonne œuvre.

Après cet éloge bien mérité, M. le curé décora le nouveau chevalier.

Cette décoration consiste en la croix dite de Godfroy de Bouillon formée de cinq croix en or émaillées de rouge sang. La croix du milieu est potencée. Elle n'est surmontée d'aucune couronne en mémoire du pieux Godfroy de Bouillon qui refusa de porter la couronne royale là où la tête du Sauveur avait été ceinte de la couronne d'épines.

Le ruban qui supporte la croix est de soie moirée exclusivement noire.

Monsieur Couture répondit à M. le curé :

Monsieur le Curé, Messieurs.

" Je ne suis ni savant, ni orateur pour répondre dignement dans une circonstance des plus solennelles de ma vie, mais Dieu m'a fait le don de la foi et d'un bon cœur. La foi me fait comprendre l'insigne honneur qui me revient d'être fait Chevalier du Saint-Sépulcre et le cœur me dit combien je dois être reconnaissant à vous, M. le curé, de m'avoir obtenu cette faveur Noblesse oblige —Je ferai donc mon possible pour être un chevalier sans peur et surtout sans reproche. Les biens que Dieu m'a données, je suis heureux d'en rendre une fraction au Bon Dieu.

" Puisse-je par là m'attirer ses miséricordes! Encore une fois, merci, M. le curé, et vous Messieurs de l'honneur de votre présence."

La cérémonie étant terminée chacun alla féliciter le nouveau chevalier.

M. Couture, avec son urbanité accoutumée, convia ses hôtes à une table somptueusement servie. L'honorable M. J.-G. Blanchet proposa la santé du nouveau titulaire. Il rappela tous les services que M. Couture avaient rendus à sa ville natale et aux œuvres de bienfaisance de la paroisse.

Dans l'après-midi un grand nombre de citoyens sont allés féliciter M. Couture.

Vers quatre heures, les religieuses de l'hospice et du couvent sont venues présenter leurs félicitations. Les élèves du pensionnat avaient préparé une adresse magnifiquement enluminée. Les orphelins de l'hospice n'ont pas oublié n'ont plus leur bienfaiteur, et, dans une adresse, ils rappellent toute la reconnaissance qu'ils doivent à leur généreux protecteur.

Ces témoignages sympathiques sont légitimes. M. Couture a contribué généreusement, sans compter, à toutes les œuvres de charité dans notre ville depuis trente ans. Il est rare de voir une ville de 7,000 âmes posséder autant d'institutions de bienfaisance, et nous le devons en grande partie au zèle bien connu du nouveau titulaire.

La croix du Saint-Sépulcre est donnée à ceux qui se sont fait remarquer par une conduite honorable et irrépréhensible et par les services rendus à la religion. Elle ne pouvait être portée sur la poitrine d'un homme plus charitable et plus honorable que M. Couture.

FIN.

3 cop.

816